ACTIV GESTION

Facture électronique : êtes-vous prêt pour 2027 ?

La check-list en 12 points pour les TPE, artisans, indépendants et micro-entrepreneurs.

1er septembre 2026
Réception obligatoire pour toutes les entreprises

1er septembre 2027
Émission et e-reporting pour les PME, TPE et micro-entreprises

Cochez chaque point déjà en place. Les entreprises en franchise de TVA sont concernées comme les autres.

Réception obligatoire depuis le 1er septembre 2026

- [ ] 01 **J'ai choisi une plateforme agréée et ouvert mon compte.**
  Chaque entreprise doit en avoir une. La liste officielle est publiée sur impots.gouv.fr.
- [ ] 02 **Mon entreprise est rattachée à cette plateforme dans l'annuaire.**
  C'est ce qui permet à vos fournisseurs de vous adresser leurs factures électroniques.
- [ ] 03 **Je sais où retrouver, valider et archiver mes factures reçues.**
  Et qui s'en occupe : vous, un salarié, votre expert-comptable ?

Émission obligatoire au 1er septembre 2027 pour les PME, TPE et micro-entreprises

- [ ] 04 **Je sais si mon outil de facturation peut se connecter à ma plateforme.**
  Logiciel, tableur ou traitement de texte : un modèle Word ne suffira plus.
- [ ] 05 **Mes modèles de factures comportent les nouvelles mentions.**
  SIREN du client, nature de l'opération (biens, services ou les deux), adresse de livraison si elle diffère, option pour la TVA sur les débits le cas échéant.
- [ ] 06 **Mon fichier clients est complet.**
  Le numéro SIREN de chacun de mes clients professionnels est renseigné.
- [ ] 07 **Je sais trier mes clients.**
  Professionnels en France : facture électronique. Particuliers et étranger : e-reporting. Secteur public : Chorus Pro.
- [ ] 08 **Ma numérotation est continue et mes avoirs sont rattachés à leur facture.**
  Les plateformes contrôlent la cohérence des numéros et des montants.
- [ ] 09 **J'ai testé l'émission de quelques factures.**
  Mieux vaut découvrir les blocages plusieurs mois avant l'échéance que le jour même.

Organisation pour que tout roule au quotidien

- [ ] 10 **Mon expert-comptable connaît ma plateforme.**
  Il pourra récupérer vos factures sans ressaisie.
- [ ] 11 **Je sais qui gère la facturation et les relances.**
  Vous, un salarié ou un prestataire : le circuit est défini et écrit.
- [ ] 12 **J'ai noté la source officielle.**
  impots.gouv.fr/facturation-electronique-et-plateformes-agreees

Votre résultat

12 cases cochées
Vous êtes prêt. Gardez cette liste pour vos contrôles de septembre 2027.

8 à 11 cases
Vous êtes en bonne voie. Planifiez les points restants dès maintenant.

Moins de 8 cases
Il est temps de s'y mettre : les plateformes seront très sollicitées à l'approche de l'échéance.

OFFRE DE LANCEMENT

Pack facture électronique : je m'occupe de tout, à distance

- ✓ Diagnostic de votre situation en visio
- ✓ Choix et paramétrage de la plateforme agréée
- ✓ Modèles de devis et factures mis à jour
- ✓ Fichier clients complété, tests de réception et d'émission
- ✓ Un mois de suivi par e-mail et téléphone

290 € net
TVA non applicable, art. 293 B du CGI

activ-gestion.fr

SITE
activ-gestion.fr

E-MAIL
vincent@activ-gestion.fr

TÉLÉPHONE
07 83 16 07 88

Les textes de référence

- Ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021 relative à la généralisation de la facturation électronique.
- Article 91 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 (calendrier 2026-2027).
- Article 289 bis du Code général des impôts.
- Source officielle : impots.gouv.fr/facturation-electronique-et-plateformes-agreees

Informations générales à jour en octobre 2026, susceptibles d'évoluer avec la réglementation. Elles ne remplacent pas un conseil personnalisé. Activ Gestion propose des prestations de gestion administrative et de facturation et n'exerce pas l'activité d'expertise comptable. Vincent UBALDI, entrepreneur individuel, SIREN 752 565 226.